

LE RELAIS

*1, Allée Napoléon III
18000 BOURGES*

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

sur l'exercice clos au 31 décembre 2025

Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2025

Aux Adhérents de l'Association LE RELAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE RELAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la part « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2025

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2025

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 9 mai 2026.

Lucie PLASSON,
Commissaire Aux Comptes Associée,

Pour le compte du
Cabinet Olivier Cortet,
Société de Commissaires Aux Comptes

PIECES JOINTES BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES

Comptes Annuels

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Charges d'exploitation (1)		
Achat de marchandises	38 060,52	16 043,65
Variation de stocks		
Achats de matières et autres approvisionnements	320 249,61	223 847,46
Variation de stocks	3 267,22	8 136,59
Autres achats et charges externes	5 437 597,64	5 227 032,66
Impôts, taxes et versements assimilés	582 748,17	521 241,81
Rémunération du personnel	6 700 174,00	6 144 592,15
Charges sociales	1 932 784,50	1 919 124,44
Dotations aux amortissements	403 846,81	358 977,13
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	77 600,52	71 143,75
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 956,51	15 001,34
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	129 592,75	23 865,92
Sur opérations en capital		5 660,74
Dotations aux amortissements et aux provisions		38 589,94
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 058 880,49	1 530 872,27
Solde créditeur : Excédent		
TOTAL GENERAL	16 703 758,74	16 104 129,85
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
(1) dont charges afférentes à des excercices antérieurs		

ASSOCIATION LE RELAIS
1 Allée Napoléon III
18000 BOURGES

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens et services	4 008 279,91	3 010 165,22
Production stockée	1 987,20	6 646,27
Production immobilisée		171 296,76
Subventions d'exploitation	9 099 658,12	9 451 148,51
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	1 496 120,52	1 728 828,72
Cotisations	2 041,10	820,00
Autres produits	59 915,70	34 721,53
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières eet créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 915,37	2 642,36
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 609,61	89 492,83
Sur opérations en capital - cessions actifs, subventions d'investissements	96 314,00	66 794,12
Reprises sur provisions et transferts de charges	354 651,40	159 970,13
Report des ressources non utilisées des exercices antérieures	1 061 929,33	1 376 379,26
Solde débiteur : Perte	515 336,48	5 224,14
TOTAL GENERAL	16 703 758,74	16 098 905,71

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		brut	à déduire	net	
IMMOBILISATIONS	ACTIF IMMOBILISE				
	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles	27 928,11	23 667,74	4 260,37	10 506,42
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	155 743,38	96 079,57	59 663,81	62 875,03
	Constructions	864 142,48	485 027,58	379 114,90	415 773,41
	Installations techniques, matériels industriels	616 044,66	526 670,54	89 374,12	124 543,52
	Autres immobilisations corporelles	2 721 664,91	1 685 314,69	1 036 350,22	1 172 035,37
	Immobilisations corporelles en cours	269 664,27		269 664,27	92 812,74
	Immobilisations financières (1)				
	Autres participations	16 000,00		16 000,00	16 000,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	7 499,16		7 499,16	7 361,91
	Prêts				
	Autres	77 128,48		77 128,48	72 161,57
total		4 755 815,45	2 816 760,12	1 939 055,33	1 974 069,97
CREANCES	ACTIF CIRCULANT				
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et fournitures			30 519,46	20 398,38
	Autres approvisionnements			85 327,75	98 716,05
	En-cours de production (biens et services)				-
	Produits intermédiaires et finis			11 880,86	9 893,66
	Marchandises				-
	Avances et acomptes sur commandes			17 259,46	16 924,46
	Créances (2)				
	Créances redevables et comptes rattachés			528 125,44	528 276,62
	Autres			2 625 758,99	2 250 274,41
	Valeurs mobilières de placement				-
	Disponibilités			1 848 921,15	2 526 045,58
	Charges constatées d'avance (3)			126 523,70	34 593,59
total				5 274 316,81	5 485 122,75
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Ecart de conversion Actif				
total					
TOTAL GENERAL				7 213 372,14	7 459 192,72
	ENGAGEMENTS RECUS				
	Legs nets à réaliser				
	Acceptés par les organes statutairement compétents				
	Autorisés par l'organisme de tutelle				
	Dons en nature restant à faire				
	(1) Dont à moins d'un an				
	(2) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds associatifs et réserves	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 600 900,40	323 451,29
	Réserves		
	Excédent affectés à l'investissement		
	Réserves de compensation	27 320,50	27 320,50
	Réserves affectées à la couverture du besoin en fonds de roulement	95 235,14	95 235,14
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau	89 095,04	1 371 768,29
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Provisions	Résultat sous contrôle de tiers financeurs	7 780,69	7 780,69
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-35 354,39	-35 354,39
	Résultat net comptable de l'exercice	-515 336,48	-5 224,14
	Subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables	262 874,62	336 188,62
	Provisions réglementées		
	Couverture du besoin en fonds de roulement		
	Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des investissements		
	Réserves des plus values nettes d'actifs		
	Immobilisations grevées de droits		
	total	1 532 515,52	2 121 166,00
	Provisions		
	Provisions pour risques	646 134,00	1 024 346,36
	Provisions pour charges	86 574,56	55 440,00
	total	732 708,56	1 079 786,36
	Fonds dédiés		
	sur subventions de fonctionnement	1 633 441,43	1 581 490,27
Dettes (1)	sur autres ressources		
	total	1 633 441,43	1 581 490,27
	DETTES		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	773 054,84	702 382,33
	Emprunts et dettes financières diverses (3)	11 509,26	9 899,26
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	753 468,34	467 648,00
	Dettes fiscales et sociales	1 104 076,53	1 128 705,31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	37 712,73	
	Produits constatés d'avance	634 884,93	368 115,19
	total	3 314 706,63	2 676 750,09
	total	3 314 706,63	2 676 750,09
Ecart de conversion Passif			
TOTAL GENERAL		7 213 372,14	7 459 192,72

ANNEXES

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, EVENEMENTS POST CLOTURE, PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.**1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

Des nouveaux dispositifs ont été créés : Médiation Santé et Lits Halte Soins Santé, financés par l'ARS, Pension de Famille de Nevers, financé par la DDETSP 58.

Une procédure d'alerte a été mise en place par le Cabinet Olivier Cortet, Commissaire aux Comptes de l'association, en date du 5 janvier 2026, en raison des difficultés de financement constatées fin 2025.

1.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon les dispositions du plan comptable général et de la réglementation en vigueur (décret n°83-1020 du 29.11.1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1, 24-2 et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les subventions d'investissements reçues de l'Etat et des collectivités publiques sont inscrites en capitaux propres au titre de réserves indisponibles.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN :**2.1 ACTIF :****2.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

EVALUATION : Elles sont constituées de logiciels informatiques acquis auprès de fabricants spécialisés évaluées au coût d'acquisition.

Evolution du poste : **voir tableau des immobilisations annexé.**

Amortissement	Mode	Durée
---------------	------	-------

Logiciels	Linéaire	3 ans
-----------	----------	-------

Evolution du poste : **voir tableau des amortissements annexé.**

2.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EVALUATION : Les immobilisations corporelles sont évaluées suivant les règles définies par la réglementation en vigueur.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partis du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Evolution du poste : **voir tableaux des immobilisations annexé.**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Catégories	Durée
Aménagement des terrains	5 à 20 ans
Bâtiments	15 à 20 ans
Construction sur sol d'autrui	10 à 15 ans
Aménagement sur sol d'autrui	3 à 15 ans
Matériels industriels	2 à 10 ans
Installations générales	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans
Matériels de bureau	2 à 5 ans
Mobiliers	5 à 10 ans
Plantation pérennes	5 à 10 ans

Evolution du poste : **voir tableau des amortissements annexé.**

2.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition (coût d'achat hors frais engagés).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Evolution : **voir tableau des immobilisations annexé.**

2.1.4 STOCKS

Evaluation : Un inventaire physique a été réalisé à la clôture de l'exercice.

Dépréciation : Une provision doit être comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur actuelle. Aucune provision n'a été constituée.

2.1.5 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée notamment en fonction d'une analyse de l'antériorité et des perspectives de recouvrement.

Echéance des créances : **voir tableau des créances et des dettes annexées.**

Produits à recevoir : **voir tableau des produits à recevoir annexé.**

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

2.1.6 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIF

Néant

2.2 PASSIF

2.2.1 FONDS PROPRES

Evolution : **voir tableau des capitaux propres annexé.**

Subventions d'investissement : subventions dont bénéficie l'association en vue d'acquérir des biens immobilisés amortissables.

La reprise de la subvention s'effectue sur le même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Réserves réglementées : les réserves réglementées sont constituées des réserves de trésorerie et de compensation.

2.2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Evolution : **voir tableau des provisions annexé.**

Les variations de la provision pour indemnité de départ en retraite au cours de l'exercice sont comptabilisées au compte 7875 Reprise sur provisions.

2.2.3 DETTES FINANCIERES

Classement par échéance : **voir tableau des créances et des dettes annexées.**

2.2.4 AUTRES DETTES

Classement par échéance : **voir tableau des créances et des dettes annexées.**

Charges à payer : **voir tableau détail des charges à payer annexé.**

Dettes représentées par des effets de commerce : Néant

2.2.5 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

Néant

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Engagement retraite : voir tableau annexé.

Effectif moyen : voir tableau annexé.

Bénévolat : Voir tableau annexé.

Garantie financière : Voir tableau annexé.

Autres : Néant

4. TABLEAUX DE L'ANNEXE

Voir pages suivantes.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentation	Diminution	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations Incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	17 421,69	6 246,05			23 667,74
	Total II	17 421,69	6 246,05			23 667,74
Immobilisations Corporelles	Terrains	92 868,35	3 211,22			96 079,57
	Constructions	427 504,16	57 612,17	88,75		485 027,58
	Install.techn., matériel, outillage	487 048,09	47 426,13	7 803,68		526 670,54
	Install. générales, ag. am. divers	659 470,43	91 319,91			750 790,34
	Matériel de transport	465 248,16	133 608,67	8 400,00		590 456,83
	Mat bur. et informatique, mobilier	266 385,06	70 004,68			336 389,74
	Plantations	7 677,78				7 677,78
	Total III	2 406 202,03	403 182,78	16 292,43		2 793 092,38
Total général (I+II+III)		2 423 623,72	409 428,83	16 292,43		2 816 760,12

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	27 928,11				27 928,11
	Total II	27 928,11				27 928,11
Immobilisations Corporelles	Terrains	155 743,38				155 743,38
	Constructions	843 277,57	20 864,91			864 142,48
	Install.techn., matériel, outillage	611 591,61	12 256,73	7 803,68		616 044,66
	Install. générales, ag. am. divers	1 283 933,23	53 977,35			1 337 910,58
	Matériel de transport	784 442,30	63 436,80	8 400,00		839 479,10
	Mat bur. et informatique, mobilier	494 763,49	42 532,38	698,42		536 597,45
	Immob. corp. en cours	92 812,74	201 402,80	24 551,27		269 664,27
	Autres	7 677,78				7 677,78
	Avances et acomptes					
	Total III	4 274 242,10	394 470,97	41 453,37		4 627 259,70
Immobilisations Financières	Participations	16 000,00				16 000,00
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés	7 361,91	137,25			7 499,16
	Prêts et autres immob. Financières	73 161,57	11 879,46	7 912,55		77 128,48
	Total IV	96 523,48	12 016,71	7 912,55		100 627,64
Total général (I+II+III+IV)		4 398 693,69	406 487,68	49 365,92		4 755 815,45

FONDS PROPRES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	Augmentation de l'exercice 2	Diminution de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Fonds associatifs sans droit de reprise	323 451,29	1 282 673,25	5 224,14	1 600 900,40
Réserves				
Réserve de compensation	27 320,50			27 320,50
Réserve du Besoin en Fonds de Roulement	95 235,14			95 235,14
Report à nouveau				
Report à nouveau	1 371 768,29		1 282 673,25	89 095,04
Dépenses refusées par autorité de tarification				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	7 780,69			7 780,69
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-35 354,39			-35 354,39
Résultat de l'exercice	-5 224,14	5 224,14	515 336,48	-515 336,48
Subventions d'investissement	336 188,62	39 685,98	112 999,98	262 874,62
Provisions réglementées				
Couverture du Besoin en Fonds de roulement				
Amort. dérogatoires et prov. investissements				
Réserves des plus values nettes d'actifs				
Immobilisations grévées de droits				
Total général	2 121 166,00	1 327 583,37	1 916 233,85	1 532 515,52

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	Augmentation de l'exercice 2	Diminution de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	1 079 785,90	7 574,06	354 651,40	732 708,56
Fonds dédiés	1 581 490,27	1 113 880,49	1 061 929,33	1 633 441,43
Provisions pour dépréciation Sur immobilisations Sur stocks et en-cours Sur clients et comptes rattachés autres provisions pour dépréciation	13 165,85	8 608,48	13 165,85	8 608,48
Total général	2 674 442,02	1 130 063,03	1 429 746,58	2 374 758,47

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Actif immobilisé (immo fi)	100 627,64		100 627,64
Actif circulant	3 298 871,96	3 298 871,96	
Disponibilités	1 848 921,15	1 848 921,15	
Charges constatées d'avances	126 523,70	126 523,70	
Total général	5 374 944,45	5 274 316,81	100 627,64

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	773 054,84	200 398,02	472 719,21	99 937,61
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	753 468,34	753 468,34		
Dettes fiscales et sociales	1 104 076,53	1 104 076,53		
Autres dettes	49 221,99	49 221,99		
Produits constatés d'avance	634 884,93	634 884,93		
Total général	3 314 706,63	2 742 049,81	472 719,21	99 937,61

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/25	31/12/24
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 625 758,99	2 250 274,41
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total général	2 625 758,99	2 250 274,41

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/25	31/12/24
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	773 054,84	702 382,33
Emprunts et dettes financières divers	11 509,26	9 889,26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	753 468,34	467 648,00
Dettes fiscales et sociales	1 104 076,53	1 128 705,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	37 712,73	
Total général	2 679 821,70	2 308 624,90

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/25	31/12/24
Produits d'exploitation	634 884,93	368 115,19
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	634 884,93	368 115,19

Charges constatées d'avance	31/12/25	31/12/24
Charges d'exploitation	126 523,70	34 593,59
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	126 523,70	34 593,59

- Engagement retraite au 31/12/2025

L'engagement retraite est valorisé à hauteur de 86 574,56 €.

- Effectifs au 31/12/2025 **255**

Salariés "permanents" **177**

dont salariés cadres **15**

dont salariés non cadre **162**

Salariés "insertions" **78**

dont Contrat Durée Déterminée Insertion **77**

dont Contrat Durée Indéterminée Insertion **1**

dont Contrat Accompagnement dans l'Emploi

- Valorisation du bénévolat au 31/12/2025

Le montant des frais de déplacements qui n'ont pas donné lieu à un remboursement s'élève à **1 547,26 €**

- Garantie financière au 31/12/2025

La garantie financière souscrite auprès de la CEGC s'élève à **500 000 €**